

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:---:---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-296 du 15 novembre 1972

portant nomination de préfets.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU la Loi n° 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu ;
VU le Décret n° 304/PR/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité et le décret N°72-295 du 15 novembre 1972 qui l'a modifié ;
Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- M. Mamadou KARIMOU, Administrateur, précédemment Préfet du Département de l'Atacora, est nommé Préfet du Département de l'Ouémé, en remplacement de M. Max Albert MIGAN.

Article 2.- M. Arouna IDRISOU, Administrateur, précédemment Préfet du Département du Mono, est nommé Préfet du Département de l'Atlantique en remplacement de M. Théophile AMOUSSOU-GUENOU.

Article 3.- M. Jean-Pierre AGONDANOU, Administrateur, précédemment Chef de l'Administration Urbaine de Porto-Novo, est nommé Préfet du Département du Mono, en remplacement de M. Arouna IDRISOU.

Article 4.- M. Théophile AMOUSSOU-GUENOU, Administrateur, précédemment Préfet du Département de l'Atlantique, est nommé Préfet du Département du Zou, en remplacement de M. Antoine AGOSSA.

Article 5.- M. Segnibo Expédit VIHO, Administrateur, précédemment Directeur de la Sécurité Nationale, est nommé Préfet du Département du Borgou, en remplacement de M. Pierre YERIMA.

Article 6.- M. Homèvo Antoine AGOSSA, Administrateur, précédemment Préfet du Département du Zou, est nommé Préfet du Département de l'Atacora, en remplacement de M. Mamadou KARIMOU.

Article 7.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A COTONOU, le 15 novembre 1972

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité,

Capitaine Michel AIKPE.-

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Intendant Militaire
Thomas L'HILLI

Ampliations : PR 5 - SGG 5 - MIS/DAI 16
DCCT - DN 2 - Ministères 11 -
S/Dtions 6 - Préfectures 6 - Intéressés 6
Gee Chanc.-IAA-IGE-CNI-DB-CF-DC-Solde 8
DI 8 - DFP + s/dtions 6.